

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 23 janvier 2023**

**Délibération n° 2023-1501**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Régie personnalisée Les Nuits de Fourvière - Désignation de la nouvelle direction

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

**Rapporteur** : Monsieur Cédric Van Styvendael

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 janvier 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme Chadier (pouvoir à M. Rantonnet), Mme Coin (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Marguin (pouvoir à M. Blache), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier).

**Conseil du 23 janvier 2023****Délibération n° 2023-1501**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Régie personnalisée Les Nuits de Fourvière - Désignation de la nouvelle direction

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Les Nuits de Fourvière sont un festival pluridisciplinaire des arts de la scène qui concourt à la stratégie culturelle métropolitaine approuvée par délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021.

Ce festival a su, à la faveur d'une programmation ouverte et pluraliste, trouver sa place et son identité dans le paysage culturel national et il est également un vecteur d'animation du site historique remarquable sur lequel il se tient.

La régie Les Nuits de Fourvière est une régie personnalisée, établissement public industriel et commercial, en charge des activités du festival.

Créée en 2005 par le Département du Rhône, elle est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, rattachée à la Métropole de Lyon. Son conseil d'administration est composé de 9 titulaires et 9 suppléants, désignés parmi les Conseillers métropolitains pour la durée du mandat en cours.

**II - Désignation de la nouvelle direction de la Régie**

L'actuel directeur, monsieur Dominique Delorme, ayant fait part de son intention de faire valoir ses droits à retraite, un processus de recrutement a été engagé.

Un jury, composé de 4 membres issus du conseil d'administration des Nuits de Fourvière, a analysé les 31 candidatures complètes réceptionnées.

Six d'entre elles ont été sélectionnées afin de remettre un projet pour le festival, assorti d'un budget et d'une édition type, et elles ont été auditionnées.

À l'issue de ce processus, le jury propose de retenir le binôme constitué de madame Emmanuelle Durand et monsieur Vincent Anglade pour assurer la direction des Nuits de Fourvière. La co-direction d'un EPIC n'étant pas juridiquement possible, les co-candidats ont proposé que monsieur Vincent Anglade soit directeur de la régie.

L'article 8 des statuts de la régie dispose que "le directeur de la régie est désigné par la Métropole, sur proposition de son Président. Il est nommé par le Président du conseil d'administration de la régie. Il peut être relevé de ses fonctions dans les mêmes conditions."

Conformément aux statuts, il est donc proposé au Conseil de désigner monsieur Vincent Anglade en tant que directeur de la régie Les Nuits de Fourvière ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

**DELIBERE**

**1° - Désigne** monsieur Vincent Anglade en tant que directeur de la régie Les Nuits de Fourvière.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 25 janvier 2023**

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture : 25 janvier 2023